



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Fiche d'information

Le partenariat de l'OSCE pour la coopération

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la plus importante organisation régionale de sécurité dans le monde, regroupe 57 États participants de trois continents – Amérique du Nord, Europe et Asie.

Au fil des années, l'OSCE a noué des relations privilégiées avec six partenaires méditerranéens pour la coopération : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, et cinq partenaires asiatiques pour la coopération : l'Afghanistan, l'Australie, le Japon, la République de Corée et la Thaïlande.

Les relations entre les partenaires méditerranéens pour la coopération et l'OSCE remontent aux années 1970, à ce qui était à l'époque la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et à la signature de l'Acte final de Helsinki 1975. L'Algérie, l'Égypte, Israël, le Maroc et la Tunisie étaient associés au processus de Helsinki depuis ses débuts, alors que la Jordanie est devenue un partenaire méditerranéen en 1998.

Les liens entre les partenaires asiatiques pour la coopération et la CSCE/l'OSCE ont été noués au début des années 1990 : le Japon est devenu un partenaire en 1992 et a été suivi de la République de Corée (1994), de la Thaïlande (2000), de l'Afghanistan (2003) et de l'Australie (2009). Partenaire depuis 2004, la Mongolie est devenue État participant en 2012.

La sécurité dans la région de l'OSCE est indissociablement liée à celle de ses voisins et peut être renforcée par le dialogue et par le partage des normes, des engagements et des compétences de l'Organisation. Le partenariat de l'OSCE pour la coopération, qui englobe les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine de la sécurité, permet aux États participants de l'OSCE et à ses partenaires d'échanger des informations au sujet des développements pertinents, de recenser les domaines communs de préoccupation et de générer des idées sur les moyens de relever ensemble les défis en matière de sécurité.

La participation des partenaires aux activités de l'OSCE s'est accrue au fil des années. Aujourd'hui, les partenaires sont presque totalement intégrés aux activités de l'Organisation.

Comment devenir partenaire de l'OSCE pour la coopération ?

Pour devenir partenaire de l'OSCE pour la coopération, le candidat adresse une demande officielle à la Présidence de l'Organisation. Il s'ensuit un processus de consultation au cours duquel les 57 États participants prennent en considération plusieurs facteurs, tels que :

- l'existence de relations proches entre le candidat et l'OSCE ;
- le partage des principes, des valeurs et des objectifs de l'OSCE ;
- les intérêts de sécurité qu'il a en commun avec l'OSCE ;
- l'intention de participer activement au travail de l'Organisation ; et
- la valeur que ce partenariat pourrait apporter à l'OSCE.

Ces facteurs, s'ils ne sont ni exclusifs ni cumulatifs, reflètent la notion d'« affinité » qui guide chaque décision d'accueillir un nouveau partenaire au sein de l'Organisation. Le statut de partenaire est octroyé uniquement sur la base d'une décision consensuelle officielle prise par tous les États participants de l'OSCE.



Dialogue politique inclusif

Les partenaires pour la coopération ont accès aux documents officiels de l'OSCE et sont invités à ses principales réunions, y compris les sommets et les conférences d'examen (réunions organisées en préalable aux sommets pour évaluer la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE), ainsi qu'aux réunions qui se tiennent au niveau ministériel, dont les réunions annuelles du Conseil ministériel.

Les partenaires pour la coopération assistent aussi régulièrement aux séances du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, les deux organes décisionnels de l'OSCE, qui se réunissent chaque semaine à Vienne. Depuis 2007, les partenaires siègent avec les États participants à la table principale, ce qui témoigne de l'importance de leur contribution au dialogue de l'OSCE.

En 2010, à la suite d'une décision prise lors de la réunion du Conseil ministériel d'Athènes, les partenaires pour la coopération ont également été invités à contribuer au cas par cas au processus de Corfou, qui a comporté des discussions informelles sur les principales questions relatives à la sécurité européenne élargie.

Des réunions de haut niveau sont régulièrement organisées entre les partenaires méditerranéens et asiatiques et la Troïka (composée de l'actuelle, de l'ancienne et de la future présidence de l'OSCE), le Secrétaire général et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en marge des réunions de son Conseil ministériel. Les partenaires sont également invités aux principales réunions annuelles de l'OSCE dans les trois dimensions, comme la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, le Forum économique et environnemental et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, ainsi qu'à des ateliers et séminaires.

Les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération participent activement au dialogue de l'OSCE : ils prennent la parole devant les organes décisionnels de l'Organisation, partagent avec les États participants des informations concernant les développements pertinents dans leurs pays et régions et échangent des idées et des données d'expérience.

Documents de l'OSCE concernant les partenaires pour la coopération

Acte final de Helsinki (1975) : les États participants réaffirment leur conviction « que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne ».

Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle (adoptée à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en 2003) : les États participants encouragent les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération à « appliquer volontairement les principes et les engagements de l'OSCE » et se sont engagés à coopérer « le cas échéant, avec eux à cet égard ».

Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (2007) : les États participants encouragent les partenaires « à renforcer leur interaction avec les États participants et les structures exécutives de l'OSCE dans les trois dimensions », réaffirment qu'ils continueront à appuyer « les efforts déployés par les partenaires pour la coopération pour promouvoir les normes, principes et engagements de l'OSCE dans leur région » et les encouragent « à prendre des mesures supplémentaires en vue de leur mise en œuvre volontaire ».

Déclaration commémorative d'Astana (2010) : les chefs d'État ou de gouvernement des États participants de l'OSCE réaffirment que « la sécurité de l'espace de l'OSCE est inextricablement liée à celle des zones adjacentes, notamment en Méditerranée et en Asie » et s'engagent en outre à accroître le niveau d'interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.



Thèmes principaux

Le dialogue de l'OSCE avec ses partenaires porte sur toute la gamme des activités de l'Organisation, mais chaque groupe de partenaires travaille en coopération sur des questions particulières d'intérêt commun.

Les partenaires méditerranéens se sont préoccupés constamment de questions relatives à la lutte contre le terrorisme, à la sécurité des frontières, à la gestion de l'eau, aux défis pour la sécurité environnementale, à la gestion de la migration et à la tolérance et la non-discrimination.

Les partenaires asiatiques pour la coopération voient dans l'approche globale de la sécurité propre à l'OSCE et ses mesures de confiance et de sécurité des sources possibles d'inspiration pour leur propre région. Ils partagent avec l'OSCE leurs expériences de la lutte contre les menaces transnationales, de la gestion des frontières, des questions de transport, de la lutte contre la traite des êtres humains, de la mise en place d'institutions démocratiques et de l'administration d'élections.

Lieux de dialogue

Les conférences annuelles – une avec les partenaires asiatiques et une autre avec les partenaires méditerranéens – constituent la principale enceinte de coopération de l'OSCE avec ses partenaires. Ces réunions, accueillies généralement par un pays partenaire, offrent l'occasion de procéder à un échange d'expériences et de vues sur la sécurité dans la région de l'OSCE et dans les États partenaires. Elles sont en outre axées sur les domaines d'activité de l'OSCE qui présentent un intérêt particulier pour les partenaires. Des réunions bilatérales de haut niveau et des activités destinées à la société civile et aux experts sont organisées en marge de ces conférences annuelles.

Des visites du Président en exercice de l'OSCE – le Ministre des affaires étrangères du pays présidant l'Organisation – ou du Secrétaire général dans des États partenaires sont aussi organisées à la suite d'une invitation.

Les réunions régulières des Groupes de contact informels avec les partenaires méditerranéens et asiatiques à Vienne permettent d'entretenir un dialogue régulier au niveau des ambassadeurs. Chaque Groupe se réunit environ six fois par an. Le Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens, présidé par la Présidence entrante de l'OSCE, a été établi en 1994. Le Groupe de contact avec les partenaires asiatiques, présidé par la Présidence

sortante de l'OSCE, a été créé en 2003. Depuis 2007, les Groupes de contact tiennent en outre une réunion commune tous les ans.

Le dialogue quotidien se poursuit par l'entremise des réunions techniques au niveau des points de contact des délégations des États participants et des partenaires pour la coopération basées à Vienne.

Le Fonds de partenariat

En 2007 a été créé le Fonds de partenariat en vue d'appuyer les activités concrètes de coopération et de promouvoir un engagement plus poussé des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. Grâce à ce fonds, les États participants de l'OSCE approfondissent leurs relations avec les partenaires en finançant des séminaires, des ateliers, des stages, des visites, des séances d'information et des cours de formation ainsi que la diffusion des directives et manuels de l'OSCE destinés à encourager l'application des normes, principes et engagements de l'OSCE dans les États partenaires.

Le Fonds de partenariat permet de financer la participation de représentants des partenaires à des activités de l'OSCE, notamment à des cours de formation. Cela fait mieux connaître les activités et les valeurs de l'OSCE au-delà de sa région, facilite l'échange de connaissances, encourage la constitution de réseaux et renforce les capacités dans les domaines de compétence de l'Organisation.

En 2011, les partenaires asiatiques et méditerranéens ont lancé un projet pour parrainer l'affectation de jeunes diplomates des États partenaires dans les structures exécutives de l'OSCE. Les diplomates se voient offrir une occasion unique de se familiariser directement avec le mandat de l'OSCE et sa mise en œuvre dans la pratique.

Les projets financés au moyen du Fonds de partenariat portent également sur la sécurité et la gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme, la gestion de la migration, la tolérance et la non-discrimination, l'autorégulation des médias, l'assistance électorale, la lutte contre la traite des êtres humains, les questions de parité des sexes, les défis environnementaux et les moyens d'appliquer l'expérience de l'OSCE à d'autres régions.

Les États participants de l'OSCE et les partenaires pour la coopération versent des contributions au Fonds de partenariat.



Coopération concrète

Le dialogue engagé entre l'OSCE et les États partenaires sur le plan politique est complété par des activités concrètes.

L'OSCE met à la disposition de ses partenaires toute la gamme de ses compétences spécialisées pour promouvoir ses valeurs, faciliter l'échange de bonnes pratiques et aider sur demande ses partenaires à mettre en œuvre les engagements de l'Organisation.

Les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération peuvent envoyer des observateurs pour les missions d'observation électorale de l'OSCE organisées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Ils peuvent également mettre à disposition, à titre volontaire, des membres des missions dans les opérations de terrain et effectuer des visites auprès de l'une de ces opérations.

Des représentants des États partenaires, notamment des agents publics, des étudiants et des représentants de la société civile, peuvent demander des entretiens avec des experts de l'OSCE pour obtenir des informations ou en échanger ou pour explorer des possibilités de coopération.

Dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE, les partenaires sont encouragés à participer aux échanges d'informations militaires et de sécurité ainsi qu'à d'autres activités. Des visites d'installations militaires peuvent être organisées spécialement à l'intention des partenaires.

Les partenaires de l'OSCE pour la coopération contribuent aussi financièrement aux projets extrabudgétaires mis en œuvre par l'Organisation.

Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan

À la Réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid en 2007, les ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE ont exprimé leur préoccupation quant à l'impact de la situation en Afghanistan sur la sécurité dans l'espace de l'OSCE et adopté une décision sur l'engagement de l'Organisation avec ce pays. Ils ont souligné l'importance de contribuer aux efforts internationaux de renforcement de la sécurité aux frontières, ainsi que de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petit calibre, de drogues illégales et d'êtres humains. Ultérieurement, l'OSCE, souhaitant renforcer la sécurité des frontières entre les États participants d'Asie centrale et l'Afghanistan, a lancé et exécuté, en coordination avec d'autres acteurs régionaux et internationaux, un certain nombre de projets favorisant la coopération transfrontalière et la coopération entre services de répression, le renforcement des capacités et la formation de personnel afghan dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières, de la police, de la lutte contre les stupéfiants et des activités douanières.

À l'invitation du Gouvernement afghan, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE a fourni un appui électoral pour les élections nationales de 2004, 2005, 2009 et 2010.

Des représentants de l'Afghanistan participent à toute une série de réunions et d'activités grâce au soutien apporté par le Fonds de partenariat. Ce fonds offre des possibilités concrètes de nouer des contacts et établit un fondement pour une coopération pratique.

Section de la coopération extérieure
Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne, Autriche
Tél. : +43 1 514 36 6190
pm-ext-coop@osce.org

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) œuvre en faveur de la **stabilité**, de la **prospérité**, et de la **démocratie** dans 57 États à travers le dialogue politique autour de valeurs partagées et des activités concrètes qui font avancer les choses durablement.